RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3AT OPTIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 033 Rue du Commerce
ZAC des Plaines, 42120 PERREUX
904 241 742 RCS ROANNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un janvier,
A 11 heures,

La Société CREPEL HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 803 180 euros, ayant son siège social [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 903 884 971 RCS ROANNE,
Représentée par Monsieur Alexandre CREPEL, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 3AT OPTIQUE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars, au lieu du 31 décembre, et pour la première fois au 31 mars 2025. L'exercice en cours aura donc exceptionnellement une durée de trois mois.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ***ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL***

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er avril et finit le 31 mars de chaque année. »

Le second paragraphe est supprimé.

L'associée unique décide de supprimer les articles 28, 29 et 30 des statuts, devenus obsolètes suite à l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société CREPEL HOLDING
Monsieur Alexandre CREPEL

